

Séance du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 27 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	17

Date d'affichage

Date de convocation  
27 octobre 2023

Date de retrait d'affichage

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, José MARTINEZ Jean-François SOTO, Robert SIEGEL, Jean-Marc ISURE, Daniel JAUDON, Ronny PONCE.

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Elodie LEGER, Stéphane PANIER, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, Claude DESTAND, Amélie DHURLABORDE,

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, Chantal DUMAS, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Véronique NEIL, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Marie-Hélène SANCHEZ, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Lydie CARBOU, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Martin ROCH, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Thierry LANIESSE, Guy de LAPOYADE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Angéline Seylle et Caroline Maury. Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

41-2023 : DM n° 2 du budget principal 2023

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT  
12 DEC. 2023  
D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

VU le code du tourisme, en particulier son article R. 133-10 ;  
VU l'arrêté du 21 décembre 2017 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.  
VU le vote du budget principal 2023 lors du Comité de direction de l'OTI en date du 29 mars 2023.

Monsieur le Président précise que la décision modificative présentée aux membres du Comité de Direction a pour but :

- L'Office du Tourisme a affirmé, cette année encore, ses missions d'animation créant un véritable service dédié : Place aux Terroirs, Musette et Bicyclette, Vinocap, mais aussi la Foire de Gignac, les boutiques éphémères, les JEMA, les JEP, la Nuit des Musées, toutes ses animations du territoire impliquent une présence humaine (installation de stand, rencontres, échanges et rangement) que nous assumons plutôt que de les confier à une agence

évènementielle ; Il convient de transférer 19 000.00 € du chapitre 011 vers le chapitre 012

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de l'Office de Tourisme communautaire seront imputées sur les articles suivants :

Chapitre	Désignation	D/I	R/I	D/F	R/F
011	Charges à caractère général			-19 000.00 €	
012	Charges de personnel			19 000.00 €	

**Le comité, Oû l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à**  
- D'accepter la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Vote pour : 17

Fait à Gignac, le 06/12/2023

Le président,  
Claude Carceller

